

cissems  
MINISTRE DE LA DEFENSE  
ET DES ANCIENS COMBATTANTS

\*\*\*\*\*  
ETAT MAJOR GENERAL DES ARMEES  
\*\*\*\*\*

DIRECTION CENTRALE DES SERVICES  
DE SANTE DES ARMEES



REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple - Un But - Une Foi  
\*\*\*\*\*

E-0070 /DCSSA/SD/ST/DTFR

Kati, le 06 FEV 2018

## NOTE DE SERVICE

**Objet** : Fixation des examens complémentaires lors des visites périodiques et de rengagement

**P**ar décision du Directeur Central des Services de Santé des Armées, les examens complémentaires à réaliser obligatoirement lors des visites périodiques et de rengagement sont les suivants :

- la Numération Formule Sanguine (NFS) ;
- la glycémie,
- l'Électrocardiogramme,
- la radiographie pulmonaire de face,
- la créatininémie et l'ionogramme sanguin,
- les sérologies VIH, hépatiques B et C,

Toutefois, d'autres examens pourront être demandés en fonction des données cliniques recueillies par le médecin

**T**ous les Sous-directeurs de la Direction Centrale des Services de Santé des Armées, les Directeurs zonaux des Services de Santé des Armées, les Médecins chefs des Infirmeries Hôpitaux de Bamako, de Kati et des infirmeries centrales et le Directeur général de la Polyclinique des Armées sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application correcte de la présente Note De Service.

**Ampliations :**

- MDAC
- CEMGA.....CR
- IGAS DFM et DRH/MDAC
- Ts CEM et D. Sces
- TS/SD/DCSSA
- Ts Dir Sté Méd Chef IHK, IHB, Inf Centrales, PAK
- ARCHIVES ET CHRONO

Le Directeur Central  
des Services de Santé des Armées



Médecin Major Colonel Boubacar DEMBELE

*Chevalier de l'Ordre National*